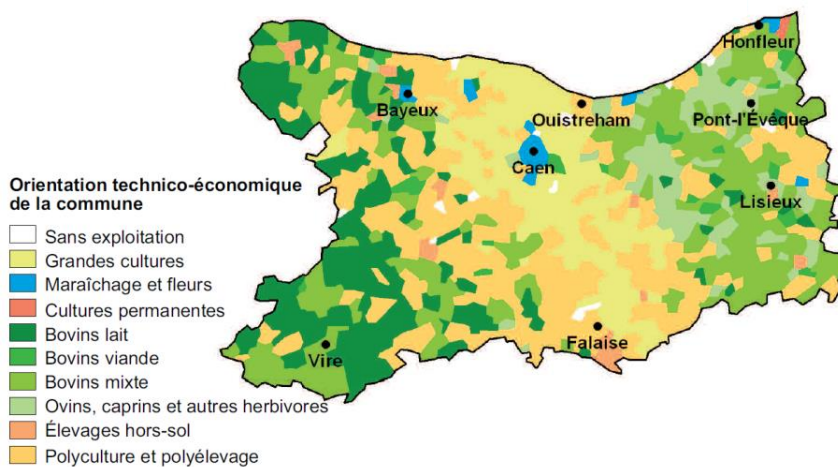


La production de cultures industrielles dans le Calvados

Prospective Département Calvados – Fiche variable – novembre 2021

Le Calvados est une terre d'élevage et une terre de cultures. Une exploitation agricole sur deux en Normandie produit des grandes cultures et près de la moitié des surfaces agricoles leur sont dédiées. Parmi ces cultures, on retrouve des cultures dites « industrielles », représentées dans le Calvados par le lin textile principalement et les pommes de terre. La production de betteraves a quasiment cessé depuis 2019.

Les cultures industrielles dans le Calvados



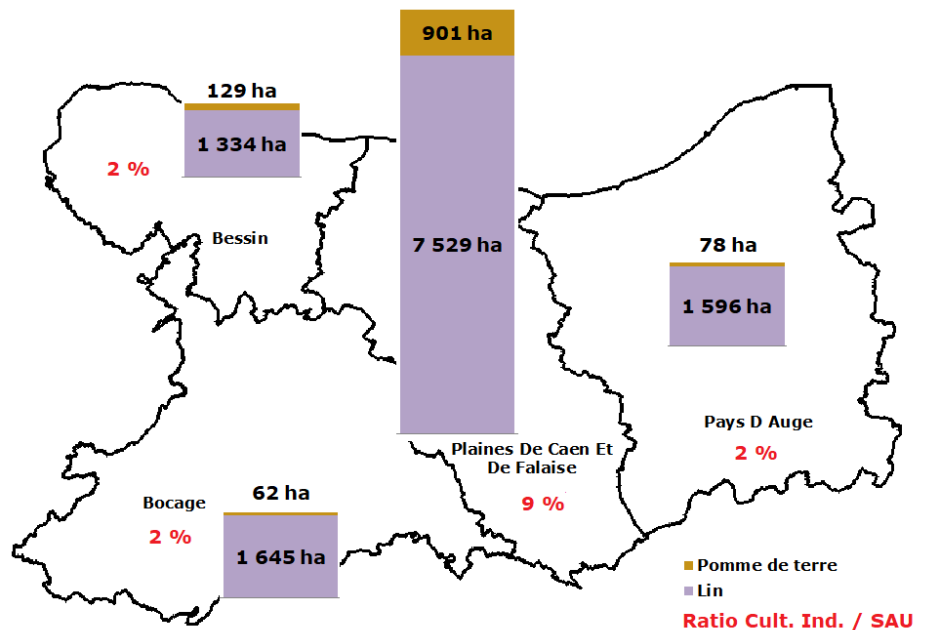
Carte 1 : Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) (source RA 2010 - AGRESTE)

Comme ailleurs en Normandie, les grandes cultures sont très présentes dans le Calvados. Parmi celles-ci, on retrouve des cultures dites « industrielles » qui représentent 6% du produit agricole.

Les cultures dites « industrielles » représentent en 2020 3% de la surface agricole du département.

Ces cultures sont le lin essentiellement et la pomme de terre. Jusqu'en 2019, le département cultivait une surface non négligeable de betteraves sucrières mais la fermeture de l'usine locale a entraîné l'arrêt de cette culture sur le territoire.

On retrouve ces cultures industrielles, comme l'ensemble des grandes cultures, essentiellement dans la petite région agricole de la Plaine de Caen-Falaise, en témoigne la carte ci-contre, avec une extension à l'est et à l'ouest sur les autres petites régions agricoles, variable selon la culture concernée. Les conditions pédoclimatiques locales assurent de bons rendements, généralement supérieurs à la moyenne nationale.



Carte 2 : Surface en cultures industrielles des différentes PRA et part des COP dans la surface totale (source FAM 2020)

Les surfaces dédiées

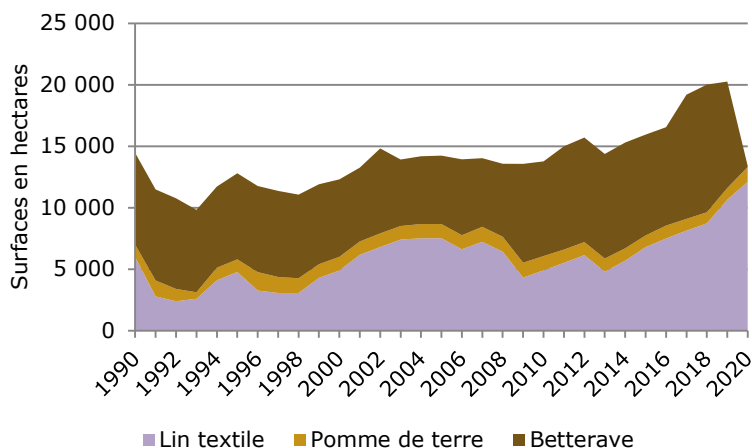


Figure 1 : Évolution des surfaces en cultures industrielles dans le Calvados (source SAA - AGRESTE)

Le paysage des cultures industrielles dans le département du Calvados a été rebattu avec l'arrêt récent de la production betteravière (voir paragraphe betterave).

Le lin y est toujours plus présent avec une forte hausse des surfaces depuis 2015.

La production de pommes de terre, quant à elle, est relativement constante dans le temps.

Les exploitations et les exploitants

36% des exploitations du Calvados sont spécialisées en grandes cultures (c'est le 2^{ème} département normand après l'Eure avec 66%). Ainsi, les grandes cultures restent très souvent associées à l'élevage en Normandie.

On retrouve ces productions dans différents types d'exploitation : 75% du lin était cultivé par des exploitations de grandes cultures diversifiées (59%) ou des exploitations alliant viande bovine et grandes cultures (16%). Les mêmes types d'exploitations cultivaient la betterave à l'époque dans les mêmes proportions. La surface moyenne par exploitation s'élevait à l'époque à 10.1 ha en lin et 11.2 ha en betteraves. Les principales exploitations produisant de la pomme de terre sont les mêmes types d'exploitation auxquels s'ajoutent les légumiers (les 3 systèmes cumulés représentent 77% de la production. La surface moyenne de pommes de terre par exploitation est de 5.4 ha (source INOSYS – RA 2010).

Dans les exploitations spécialisées, le ratio unité de travail pour 100 ha de grandes cultures est de 1,55. Sur cette base, on peut donc estimer que le nombre d'emplois nécessaires dans les exploitations par rapport à la surface régionale est compris entre 13 000 et 14 000 équivalents temps plein.

L'économie de la production

D'après le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole), en 2019, en Normandie, l'EBE (excédent brut d'exploitation) / UTAns (unité de travail non salariée) en systèmes de grandes cultures avec des cultures industrielles (autres grandes cultures par comparaison aux systèmes spécialisés en céréales et oléoprotéagineux) s'élève à 103 238 euros. Cette valeur est supérieure à la moyenne tous systèmes confondus, traduisant l'intérêt économique de ces cultures à forte valeur ajoutée.

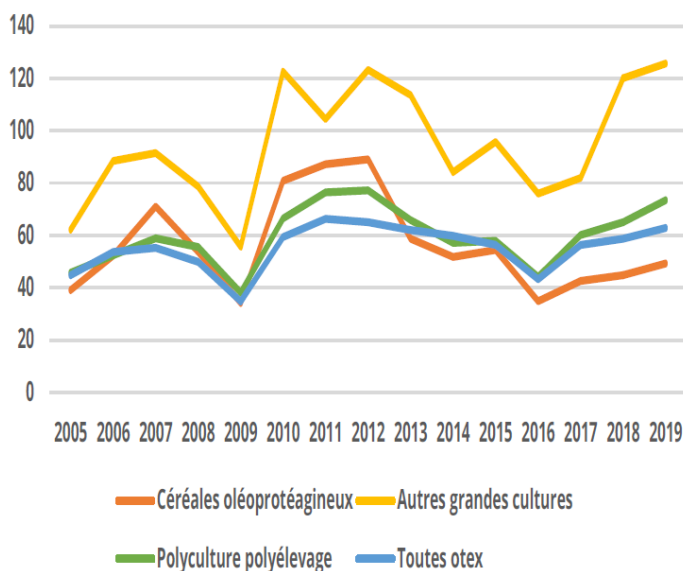
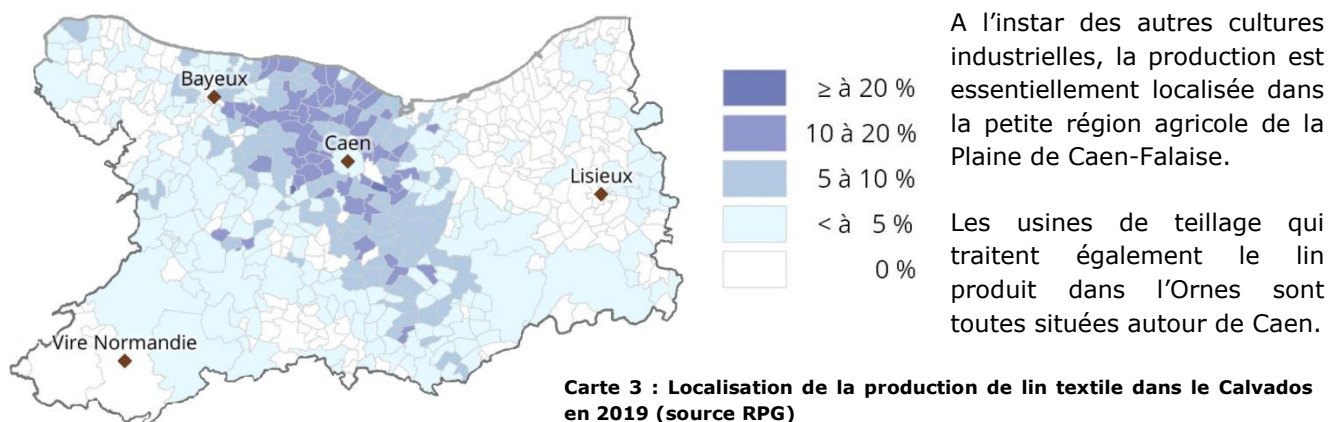


Figure 2 : Évolution de l'EBE / UTANS en Normandie en milliers d'euros (source RICA - AGRESTE)

Quoiqu'ayant un EBE / UTAns plus élevé que la moyenne, la dispersion de cette valeur pour ce système est aussi la plus marquée, avec un intervalle interquartile de 74 340 €, montrant la diversité des situations, des productions et des territoires.

En Normandie, l'ensemble des systèmes de production a un taux d'endettement moyen plus élevé qu'à l'échelon de la métropole, à l'exception du système « grandes cultures avec des cultures industrielles » pour lequel le niveau est équivalent.

Le Calvados est le 5^e département producteur de lin en France, derrière ses deux voisins normands, Eure et Seine-Maritime, et la Somme et le Pas-de-Calais. Le Calvados représente 14 % des surfaces normandes avec une surface qui a plus que doublé en 6 ans (plus de 12 000 hectares en 2020). Cette évolution est généralisée en Normandie et dans l'ensemble de la zone de production française.



3 opérateurs sur les 12 normands sont présents dans le département :

- La coopérative linière du Nord de Caen à Villons-les-Buissons avec un second site à Saint-Manvieu-Norrey prévu pour 2022
- La coopérative linière de Cagny
- Le teillage Vandecandelaere, propriété du groupe Depestele à Bourguébus

Le lin est cultivé en Europe de l'Ouest, et principalement en Normandie : avec plus de 60 % de la production française de lin, la Normandie en produit autant que la Belgique et les Pays-Bas réunis. Ce positionnement européen est permis par les conditions pédoclimatiques normandes favorables à la culture du lin, qui la rend peu délocalisable, à la différence par exemple des céréales qui peuvent être cultivées sur une plus large partie de l'Europe et ailleurs dans le monde. Son climat en particulier permet le rouissage du lin au sol, grâce à l'alternance de soleil et de pluie, qui caractérise le climat estival en Normandie. Ses sols, des limons profonds sont aussi propice à cette culture. La qualité des fibres normandes, très recherchée dans le monde, est donc un atout qui ne se retrouve pas ailleurs.

Quatre composantes sont issues de la plante, avec des débouchés multiples :

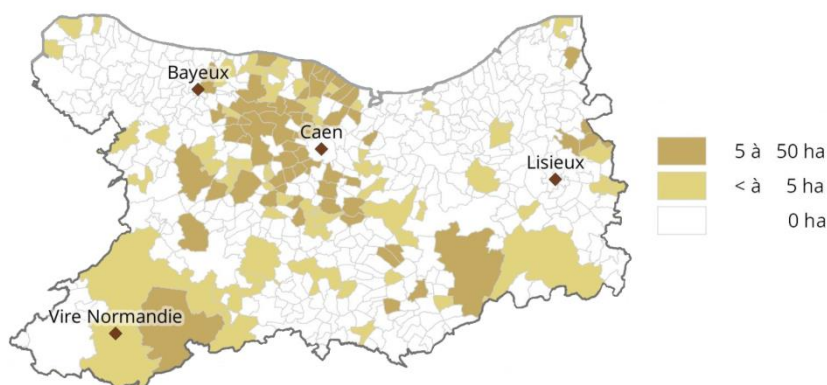
- Les fibres longues offrent le principal débouché pour la fabrication de tissus et de vêtements (25 % de la plante et 56 % des débouchés),
- Les fibres courtes peuvent être utilisées pour des matériaux composites ou en papeterie,
- Les anas (parties ligneuses) servent de litières animales ou pour des panneaux de particules,
- Une partie des graines du lin fibre sont utilisées pour les semences.

En plus d'être une production non délocalisable, le lin offre des emplois locaux car les principales étapes de transformation ont lieu en Normandie, au sein de 4 secteurs d'activités : les teilleurs, les plates-formes de commercialisation des produits du teillage, les industriels de seconde transformation et les entreprises à activité support.

Après un point bas en 2010, la production de lin en Normandie connaît depuis plus de 10 ans un fort développement avec des surfaces qui ont été multipliées par 2.5, ce développement marqué souligne encore plus la nécessité de maintien des débouchés dans un marché mondial restreint qui ne représente que 0.4% du marché du textile mondial. Les enjeux pour la filière régionale sont ainsi le maintien du principal débouché à l'export vers la Chine, l'Inde et plus généralement l'Asie, ainsi que l'innovation et le maintien de la qualité des fibres : en effet, les textiles à base de lin ne représentent que 1 % du textile mondial. La crise de la Covid-19 a montré qu'une remise en cause de ces échanges peut être rapidement très dommageable pour la filière.

La filière pomme de terre

La production de pommes de terre calvadosiennes ne représente que 6% de la production normande, qui est essentiellement portée par les départements de l'ex-Haute-Normandie. Les surfaces continuent de croître (+28% en 2020). Au national, la Normandie ne représente elle-même que 10% de la production loin derrière les Hauts-de-France.



Carte 4 : Localisation de la production de pommes de terre dans le Calvados en 2019 (source RPG)

La pomme de terre présente la caractéristique de connaître une très forte variabilité interannuelle de rendements, largement plus marquée que pour les autres grandes cultures. Conséquemment, la production varie fortement d'une année sur l'autre pour des surfaces relativement stables.

Ces niveaux de production variables ont de fortes répercussions sur les marchés.

Dans le Calvados, différents opérateurs collectent des pommes de terre. Mais, au-delà du conditionnement, l'activité de transformation de pommes de terre est réduite. Un acteur est présent en Seine-Maritime, Lunor, filiale de la coopérative NatUp. La consommation humaine est le principal débouché de la pomme de terre, chaque français en consommant entre 50 et 55 kg par an. L'alimentation animale peut également constituer un débouché car elle dispose de qualités nutritionnelles adaptées à l'alimentation bovine.

La conjoncture (prix et prix des autres aliments) et la qualité déterminent la plus ou moins grande importance de ce débouché d'une année sur l'autre. La France exporte chaque année des pommes de terre, essentiellement à destination de l'Union Européenne.

Un opérateur important est implanté à Tourville-sur-Odon, près de Caen, la ferme du Val d'Odon. Cette entreprise, initialement propriété de la famille Duchemin et rachetée par le négoce D²N en 2021 commercialise 14 000 tonnes de pommes de terre et cultive plus de 400 hectares entre l'Eure et le Calvados, dont 160 environ dans le Calvados.

La coopérative de Creully, acteur majeur des productions végétales du département du Calvados a également une activité pommes de terre importantes, ainsi qu'une activité de collecte de céréales et oléoprotéagineux.

En France, plusieurs types de production de pommes de terre existent : pommes de terre primeur, de conservation, féculé et plants. Dans le Calvados, on retrouve quasi-exclusivement de la pomme de terre de conservation (+ de 86% de la production en 2020) et un peu de pommes de terre primeur et de plants. 175 planteurs cultivent 1 170 hectares en 2020.

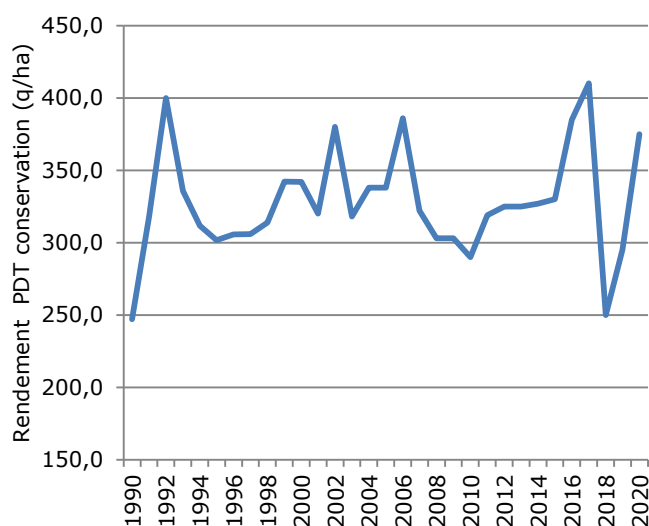
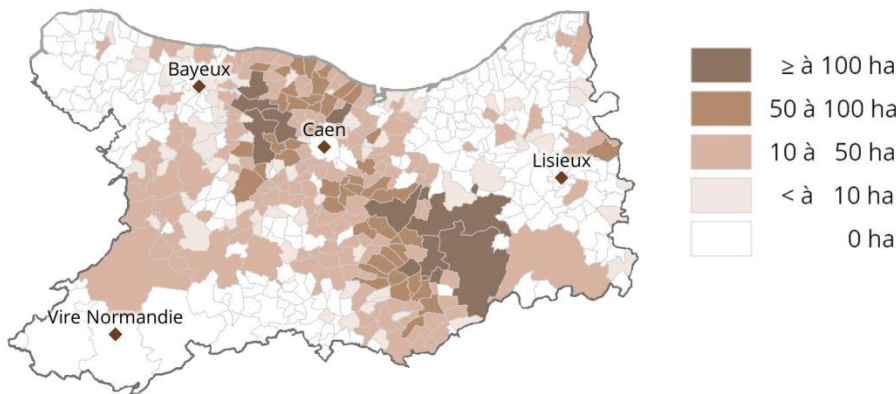


Figure 3 : Évolution des rendements en pomme de terre dans le Calvados (source SAA - AGRESTE)

(Feue) la filière betterave



Carte 5 : Localisation de la production betteravière dans le Calvados en 2019 (source RPG)

La betterave est une production typique du Nord de la France. Jusqu'en 2020, elle était une production conséquente dans le Calvados, avec la présence d'une sucrerie, à Cagny (groupe SüdZucker). Celle-ci a fermé début 2020 et les projets de relance d'une sucrerie par les planteurs ont échoué. Désormais en Normandie, la betterave est cultivée essentiellement en Seine-Maritime et dans l'Eure.

La production était concentrée dans le centre du département dans la petite région agricole de la plaine de Caen-Falaise.

La fin des quotas sucriers, mécanisme d'encadrement de la production et des prix, a déstabilisé la filière et entraîné une forte restructuration secteur et la fermeture de plusieurs sucreries pour les différents groupes sucriers, dont celle de Cagny qui était la sucrerie la plus à l'ouest de la France.

La sucrerie de Cagny collectait des betteraves dans le Calvados, l'Eure et l'Orne pour une production de betteraves d'environ 28 millions d'euros. Elle atteignait en 2018 10 125 ha cultivées par 742 planteurs.

La partie euroise de la production a été réorientée vers la sucrerie de Saint Louis Sucre à Etrepagny, dans l'Eure. La production s'est arrêtée dans le Calvados et l'Orne. En 2020, restent seulement 17 planteurs cultivent 104 ha destinés à la sucrerie d'Etrepagny.



Image 1 : La sucrerie de Cagny dans le Calvados

Il reste désormais deux sucreries en Normandie : l'une appartient au groupe coopératif Cristal Union (en Seine-Maritime) et l'autre à Saint Louis Sucre (dans l'Eure). Cagny est devenu un centre de stockage de Saint Louis Sucre, qui possède également un site de conditionnement / stockage dans l'Eure.

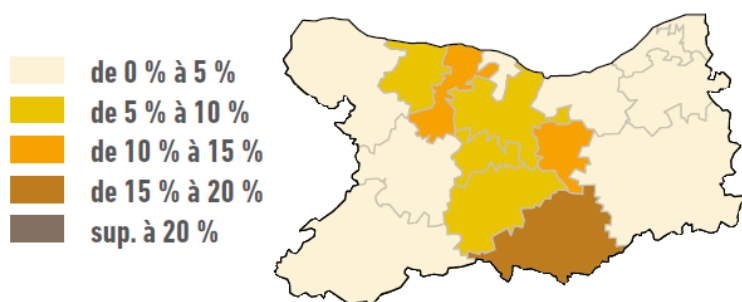
Il est difficile à ce stade de dire ce que sont devenus les environ 000 hectares régulièrement cultivés en betterave dans le Calvados. La première année sans betterave (90 ha restants dans le département) est aussi une année qui voit la sole de blé d'hiver se réduire de près de 10 000 ha. On observe sur cette année un report essentiellement sur des céréales de printemps puisqu'orge, blé, avoine de printemps et maïs accumulent près de 12 000 ha. Les protéagineux voient aussi leur surface croître de plus de 3 000 hectares et le lin textile de près de 1 500 ha. L'assolement de cette année et des années à venir donnera une idée plus précise de la recombinaison des rotations culturales.

Les enjeux environnementaux

L'agriculture biologique

Dans le Calvados, en 2019, il y avait 497 exploitations agricoles en Agriculture Biologique (AB) pour 28 195 hectares (dont 5 992 ha en conversion), ce qui en fait le 1^{er} département normand par la surface en bio. L'orientation des exploitations en bio reste le reflet des productions traditionnelles : élevage bovin (lait et viande), puis céréales, fruits (dont pommes à cidre), maraîchage. Et la géographie de l'agriculture

biologique suit la géographie des productions : ainsi, les exploitations de grandes cultures en AB sont situées dans la Plaine de Caen-Falaise, en témoigne la carte ci-dessous.



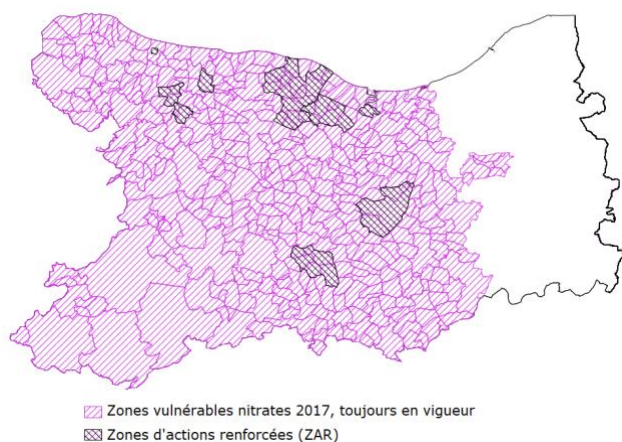
Carte 6 : Part d'exploitations de grandes cultures parmi les exploitations en bio en 2019

Le lin biologique se développe mais les opérateurs du Calvados ne sont à ce jour pas engagés dans cette démarche. On retrouve également des pommes de terre en agriculture biologique, dont la pomme de terre. Les surfaces de pommes de terre bio (et plus généralement de légumes) du Calvados sont concentrées autour de Caen.

La demande de pommes de terre biologiques pourrait se renforcer, posant une certaine complexité notamment dans les zones exposées au mildiou.

Les nitrates

La majeure partie du département du Calvados (environ les trois petites régions agricoles du Bessin, du Bocage et de la Plaine de Caen-Falaise) est classée zone vulnérable nitrates. La Directive Nitrates est une directive européenne entrée en vigueur fin 1991, qui vise à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates utilisés à des fins agricoles. C'est l'une des directives que les États membres ont dû intégrer dans leur Droit de l'environnement national, pour protéger l'environnement et les ressources naturelles (et plus particulièrement la ressource en eau).



Carte 7 : Zonages liés au nitrate dans le Calvados (source DREAL Normandie)

Les exploitants agricoles doivent respecter un ensemble de mesures dès lors qu'ils disposent d'une parcelle ou d'un site d'élevage sur la zone vulnérable. Les règles concernent les dates d'épandage, la couverture automnale des sols et la gestion des inter-cultures, la mise en place d'un bilan azoté post-récolte, la pression en azote organique et les capacités de stockage des effluents.

Au sein de la zone vulnérable, d'autres zones ont été délimitées, les zones d'actions renforcées (ZAR), sur lesquelles s'appliquent des mesures restrictives, ou une surveillance particulière des pratiques et de la qualité de l'eau. Le département du Calvados est concerné par 9 ZAR, des bassins d'alimentation de captages particuliers d'eaux souterraines.

Les phytosanitaires

Les cultures industrielles, comme les autres grandes cultures, nécessitent en agriculture conventionnelle le recours aux produits phytosanitaires. Parmi celles-ci, la pomme de terre est la plus dépendante des produits phytosanitaires avec un IFT (indice de fréquence de traitement) plus élevé que les autres grandes cultures, comme l'indique l'enquête « pratiques culturelles en grandes cultures ».

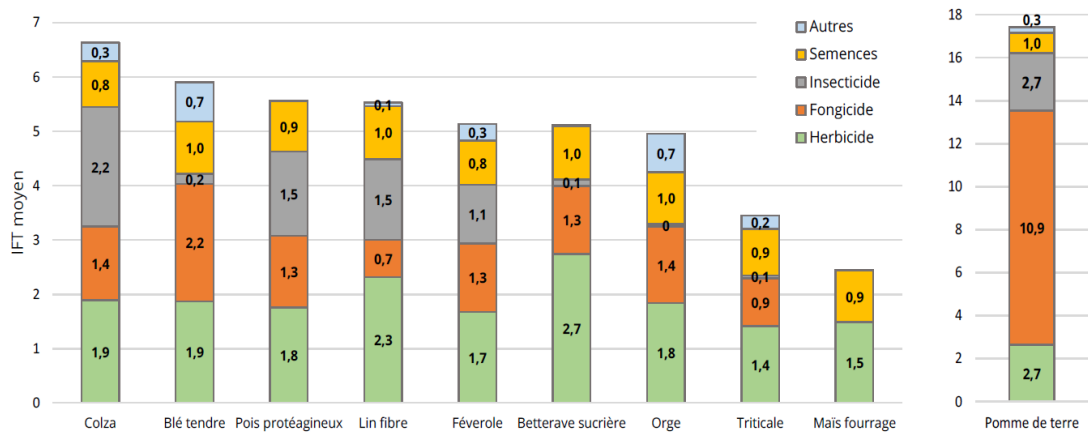
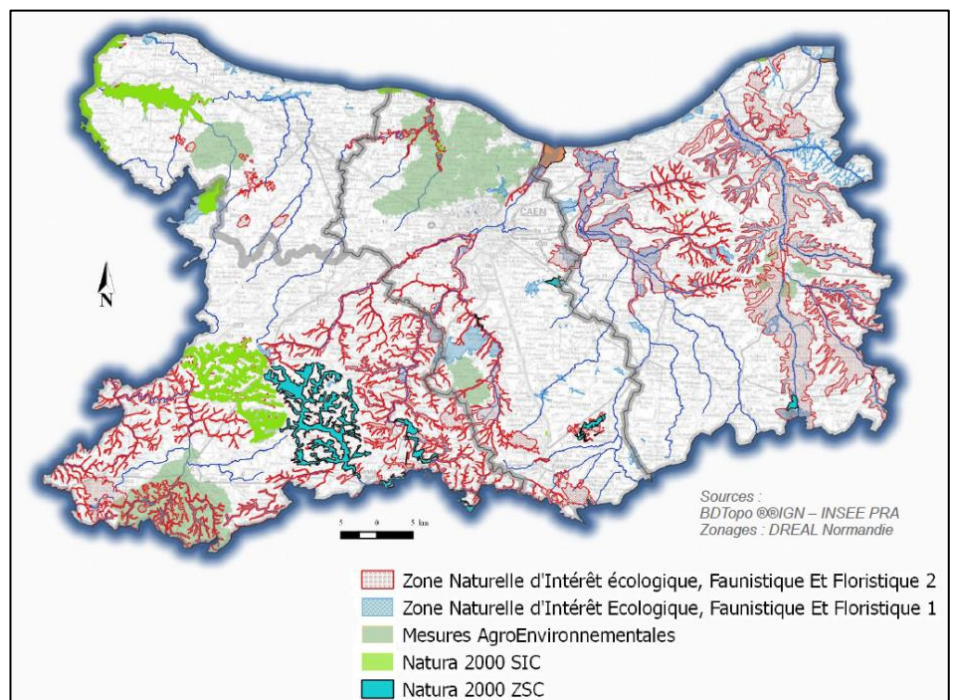


Figure 4 : IFT moyen par produit et par culture (source AGRESTE - enquête pratiques culturales en Normandie, 2017)

Autres enjeux environnementaux

Au-delà de ces enjeux, les enjeux environnementaux sont forts sur le territoire dans les différents zonages de protection des paysages, des sols et de la biodiversité : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, zones « Natura 2000 ».

Des territoires spécifiques sont le lieu de mesures agro-environnementales, contrats sur plusieurs années cofinancés par l'Union Européenne et la Région dans le cadre de la PAC. Ces mesures rétribuent les surcoûts liés à des pratiques dans des territoires localisés.



Carte 8 : Zonages liés à l'environnement dans le Calvados (source DDTM 14)

Ressources : Observatoire AB en Normandie, AGRESTE (publications régionales - SRISE, SAA, RA 2010), INOSYS, RPG, Chambres d'agriculture de Normandie

Élodie TURPIN